



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 11 septembre 2018

Les Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux
de langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de langues vivantes étrangères

s/c Madame, Monsieur le chef d'établissement
- Lycées et Collèges (publics et privés) -

Objet : lettre de rentrée 2018-2019 en langues vivantes étrangères.

Chères et chers collègues,

Rectorat

Pôle Pédagogique

Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par :
IA-IPR de langues

Tél : 03 88 23 38 59/
38 71/35 25

Fax : 03 88 23 39 63

Mél : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

Réf : 18-19/A-Langues/Lett de
rentrée Interlangues11 09 18

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Nous espérons que la pause estivale vous a été agréable et que vous abordez cette rentrée avec sérénité et enthousiasme. Nous savons pouvoir compter cette année encore sur votre engagement au service de la réussite des élèves et sur votre contribution majeure à la construction de leurs compétences linguistiques, culturelles et citoyennes.

Nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue à tous ceux qui rejoignent notre académie, professeurs titulaires ou professeurs stagiaires. Nous adressons à ces derniers toutes nos félicitations pour leur réussite aux différents concours de l'enseignement et remercions chaleureusement ceux d'entre vous qui ont accepté de les accompagner durant leur année de stage.

Vous trouverez en suivant le lien ci-dessous toutes les informations relatives à l'année de stage :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/assistants-contractuels-stagiaires/professeurs-stagiaires/>

Notre collège des IA-IPR de langues vivantes connaît lui aussi quelques évolutions. Après avoir accueilli l'année dernière Madame Pascale ROSE, l'équipe d'allemand s'agrandit par la création d'un nouveau poste qu'occupera Madame Véronique BUCHERT. Madame Fanny KUMIELAN succède à notre collègue d'espagnol, Monsieur Gérard MARI, à qui nous souhaitons une heureuse retraite, tout comme à notre collègue d'italien, Madame Carmelina BOI, dont le successeur est Madame Odile PAGLIARI. Nos collègues des autres langues poursuivent leur mission dans notre académie. Vous trouverez leurs coordonnées en suivant le lien :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/pages-des-inspecteurs/contacts-corps-dinspection/>

Vous savez pouvoir compter sur cette équipe des IA-IPR de langues vivantes de l'académie de Strasbourg pour vous accompagner dans vos projets et vos pratiques au quotidien, en ces moments d'évolutions importantes de notre système éducatif. Le **Plan Académique de Formation (PAF)** dont nous avons élaboré les contenus en espérant répondre à vos besoins, s'inscrit dans cette volonté.

Ce Plan Académique de Formation comprend un volet inter-langues et un volet par langue, et des dispositifs proposés dans le PAF « Ouverture internationale » vous sont également destinés. Enfin, il vous est possible de vous inscrire à des formations transversales que vous découvrirez dans le menu très riche du plan de formation de notre académie.

<http://paf.site.ac-strasbourg.fr/consultation/>

Dans tous les cas, nous vous rappelons que les inscriptions seront closes le **20 septembre 2018** et qu'aucune inscription ultérieure ne sera possible.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/formateurs/paf/>

Concernant le cas spécifique des concours internes du CAPES et de l'agrégation, les professeurs qui souhaitent bénéficier des formations proposées dans notre académie devront impérativement s'inscrire à la fois à la préparation correspondante proposée au PAF dans ce même délai du 20 septembre 2018 et au concours lui-même avant le 11 octobre 2018. Aucune inscription ne sera possible au-delà de ces dates.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/enseignants-cpe-et-cop/carriere/prepa-concours-internes/>

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/formation/>

Toujours dans le souci de vous accompagner au mieux, nous attirons votre attention sur un certain nombre de ressources institutionnelles récemment parues et téléchargeables sur le site Eduscol, en particulier des ressources pour l'évaluation du socle commun en langues vivantes étrangères :

<http://eduscol.education.fr/cid114602/l-evaluation-du-socle-en-lve.html>

Les autres ressources nationales déjà publiées ont été actualisées et enrichies, et nous vous invitons à les consulter également.

Nous vous rappelons par ailleurs les courriers que nous vous avons adressés au cours de l'année dernière sur l'enseignement de langues et cultures européennes, la procédure d'évaluation de la maîtrise du socle en langues vivantes dans le cadre du Diplôme National du Brevet et les diverses modalités d'évaluation des langues vivantes au baccalauréat.

A cet égard, nous tenons à rappeler à chacun d'entre vous qu'il est indispensable, dans le cadre des missions d'interrogateur qui vous sont confiées, de veiller au respect strict des modalités d'interrogation et d'adopter une posture professionnelle, afin de garantir l'équité dans le traitement des candidats, la fiabilité de l'évaluation des compétences acquises et la crédibilité de notre enseignement des langues vivantes. La dernière session d'examen a en effet été marquée par un nombre très important de dysfonctionnements, malgré le courrier adressé à toutes les équipes en début d'année. Un nouveau document que nous réaliserons conjointement avec le service des examens vous parviendra dans les prochains mois.

Comme chaque année, les élèves de l'académie de Strasbourg pourront grâce à vous voir leurs compétences en langues vivantes reconnues au travers des différentes certifications. Vous trouverez sur notre site inter-langues toutes les informations utiles :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/examens-certifications-concours/certifications-en-langues-2nd-degre/>

Nous vous informons également que notre académie a souhaité rejoindre cette année, au travers de quelques établissements pilotes, le réseau européen CertiLingua, constitué des différents ministères européens de l'éducation impliqués, pour offrir à nos élèves une certification reconnaissant à la fois un niveau B2 dans deux langues vivantes étrangères et l'excellence de leurs compétences européennes et internationales.

<http://eduscol.education.fr/cid111392/certilingua%C2%AE.html>

L'ouverture internationale forte qui caractérise notre académie se traduit cette année encore par l'accueil d'assistants de langues vivantes étrangères issus des cinq continents. Cependant, de moins en moins d'étudiants étrangers inscrivent cette mobilité dans leur parcours. Cela ne permet donc plus à notre académie d'en accueillir autant qu'elle le souhaiterait ni de satisfaire les demandes certes légitimes de tous les établissements. Aussi, lors de votre demande, nous vous encourageons à veiller avec le plus grand soin à la fois au projet d'accueil et d'implication de l'assistant dans votre établissement.

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/assistants-contractuels-stagiaires/assistants/>

Nous vous rappelons par ailleurs que vous pouvez vous-même bénéficier de programmes de mobilité professionnelle et de programmes linguistiques, en particulier ceux du CIEP. Nous vous invitons à vous saisir de ces opportunités de développement professionnel et soutiendrons toute candidature s'appuyant sur un projet solide et convaincant.

<http://www.ac-strasbourg.fr/dareic/mobilite-et-formation-internationale-des-enseignants-et-personnels/>

Enfin, nous vous recommandons de consulter régulièrement nos sites académiques inter-langues et par langue, où vous pourrez trouver toutes les informations relatives à notre discipline, actualisées régulièrement, ainsi que les événements culturels en cours et à venir.

Il nous reste à vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année scolaire et à vous remercier de donner toute leur place aux langues vivantes dans la construction des compétences générales et citoyennes des élèves.

Informations communes à toutes les disciplines

Concernant le PPCR :

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières mises en place l'an passé se poursuivent à l'identique. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), prévoit des rendez-vous de carrière périodiques. Ces rendez-vous conduisent à une co-évaluation qui se substitue à la notation.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

Concernant le collège :

Au collège, un aménagement des programmes de certaines disciplines (français, mathématiques, EMC et chant choral) a été publié au BO du 26 juillet 2018. Par ailleurs le dispositif devoirs faits continuera à se déployer et constitue un levier pour réfléchir à de nouvelles modalités de travail avec les élèves. Dans le cadre du DNB et plus généralement tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences gagnera à être poursuivie.

Concernant le lycée :

Au lycée, l'attention continue à être portée sur un accompagnement renforcé des élèves dans leur poursuite d'étude. A cet égard, il est nécessaire de poursuivre le travail engagé l'an dernier autour du dispositif *ParcourSup*.

De manière transitoire, l'organisation et les contenus de la classe de seconde générale et technologique ne connaissent pas de modification cette année, à l'exception :

- de la mise en place de tests de positionnement en français et en mathématiques à destination des élèves entrant au lycée,
- d'un renforcement du volet dédié à l'orientation dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

Il conviendra dans ce cadre de continuer à accompagner, le moment venu, les élèves dans le choix d'une voie générale ou technologique. Lorsqu'ils opteront pour la voie générale, il importera alors de les accompagner également dans le choix des enseignements de spécialité qu'ils commenceront en classe de première.

La nouvelle organisation du lycée et les nouveaux programmes de seconde et de première seront mis en œuvre dans leur intégralité à compter de la rentrée 2019.

Dans cette perspective, une large action de formation sera engagée dès cette année scolaire afin d'accompagner et former les professeurs de lycée aux différents aspects de la réforme, tant disciplinaires que transversaux.

Les IA-IPR de langues vivantes